

Le Rwanda accuse 670 Burundais d'avoir participé au génocide de 1994

@rib News, 31/07/2018 – Source AFPLa justice rwandaise a transmis au Burundi les dossiers de 670 ressortissants burundais accusés d'avoir participé au génocide de 1994 au Rwanda, et a l'intention de lancer des mandats d'arrêt internationaux contre certains accusés, a annoncé le procureur général du pays. "Nous avons déjà saisi la justice burundaise pour nous aider à statuer" sur ces accusations "de génocide pour ces ressortissants du Burundi", pays voisin du Rwanda, a déclaré mercredi soir le procureur général Martin NGOGA.

"Malgré cette démarche entamée avec la justice burundaise, nous allons également lancer des mandats d'arrestations internationaux, afin que quiconque tente d'échapper (à la justice) puisse être appréhendé", a-t-il ajouté. "Nous espérons une bonne coopération dans ce sens, car les informations que nous avons confirmées que la plupart de ces 670 ressortissants burundais (...) sont toujours en vie et se baladent librement dans ce pays (le Burundi)", a poursuivi M. NGOGA. "Les informations recueillies lors des procès gacaca ont confirmé que ces Burundais ont trempé directement ou indirectement dans le génocide", a-t-il ajouté. Les gacacas, juridictions populaires inspirées des anciennes assemblées villageoises rwandaises, peuvent juger tous les présumés auteurs du génocide, sauf les planificateurs et les violeurs qui eux sont jugés par les tribunaux conventionnels. Une source gouvernementale au Burundi a confirmé mercredi que "tous ces dossiers" avaient été transmis par le Rwanda au ministre burundais des Relations extérieures, qui est "en train de les examiner avant de les transmettre à la justice". "Nous avons désormais des preuves tangibles sur la responsabilité de ces 670 ressortissants burundais", a déclaré de son côté le procureur général adjoint du Rwanda, Alphonse HITIYAREMYE, dans l'édition de mercredi du quotidien rwandais New Times. Ces personnes accusées avaient fui le Burundi en 1993, après l'assassinat du premier président hutu burundais démocratiquement élu, Melchior NDADAYE, par l'armée alors dominée par la minorité tutsie. Selon le procureur général adjoint, ces réfugiés burundais accusés Hutus, auraient participé aux massacres de 1994 avant de regagner leur pays. Le 18 juin, le Rwanda avait fait savoir qu'il souhaitait recourir à la compétence universelle prévue dans ses textes de loi en vue de poursuivre devant ses juridictions des non-Rwandais accusés d'être impliqués dans le génocide. "Depuis 14 ans, le Rwanda sait qu'il y a beaucoup de non-Rwandais qui ont joué un rôle, d'une façon ou d'une autre, dans la préparation et l'exécution du plan génocidaire", avait alors expliqué la ministre de l'Information, Louise MUSHIKIWABO. Elle avait déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une riposte aux mandats d'arrêt émis en France, puis en Espagne à l'encontre de proches du président rwandais Paul KAGAME.